

Concept sanitaire Covid-19

Version 2.1 - état au 2 mai 2021

Les différents points stipulés dans ce document doivent être acceptés par les parents dans le cadre de l'inscription de leur enfant à la Colonie. Une version définitive du concept sanitaire sera transmise aux parents au début du mois de juin 2021.

1) Annulation de la Colonie

Le Comité de l'Association peut être appelé à annuler le séjour pour les raisons suivantes :

- Mesures sanitaires imposées en Suisse et/ou en France qui rendraient le séjour trop contraignant (par exemple limitation à 2 enfants par chambre) ou qui le videraient de son sens (par exemple impossibilité d'aller à la plage) ;
- Indisponibilité du bâtiment ;
- Impossibilité de passer la frontière ;
- Restrictions du nombre d'enfants et d'adultes qui ne permettraient plus d'atteindre l'équilibre financier ;
- Autres raisons liées à la situation sanitaire.

La décision finale quant au maintien ou à l'annulation du séjour sera prise et communiquée immédiatement aux parents le 24 mai 2021.

- En cas d'annulation du séjour, les frais d'inscription seront intégralement remboursés aux parents.
- En cas de maintien du séjour, les parents s'engagent également à maintenir l'inscription de leur enfant

La possibilité subsiste également que le séjour soit annulé entre le 24 mai 2021 et le jour du départ, notamment par suite de décisions qui pourraient être prises par les autorités suisses ou françaises. Dans ce cas-là, les frais d'inscription seront intégralement remboursés aux parents.

2) Concept sanitaire Covid-19

En considérant que le séjour puisse avoir lieu, différentes mesures sanitaires sont prévues. Celles-ci seront adaptées selon l'évolution de la situation. Le concept final sera défini au début du mois de juin puis communiqué aux parents par e-mail et présenté lors de la soirée de parents.

Nous nous accordons sur le fait que médicalement parlant, les enfants sont peu ou pas touchés par le Covid-19. Il y a donc deux risques potentiels : premièrement, le fait que la Colonie devienne un foyer de contagion avec une partie du personnel d'encadrement en isolement, et deuxièmement le fait que des enfants puissent contracter le Covid-19 et doivent être mis en isolement et rapatriés.

La base du concept sanitaire repose sur le fait que la Colonie se déroulera « en vase clos ». Il semble très difficile voire quasiment impossible de garder une distance d'1m50 à 2m entre enfants et personnel d'encadrement. Le principe même du séjour veut que les monitrices et moniteurs soient proches des enfants de leur groupe, mangent avec eux, préparent les activités avec eux. L'idée générale est donc plutôt de s'assurer que le personnel d'encadrement ne soit pas touché par le Covid-19 en minimisant les interactions entre la Colonie et le monde extérieur.

L'ensemble des mesures énumérées dans la liste qui suit sont des pistes de réflexion qui définiront le concept sanitaire final. Celui-ci sera fait en collaboration avec les services sanitaires cantonaux et sera compatible avec les mesures édictées sur le territoire français au moment du séjour. Le degré de mise en place (3ème colonne) est une estimation qui correspond à la situation fin mars 2021. L'ensemble des mesures va donc certainement encore évoluer. Néanmoins, ce tableau donne déjà un bon aperçu de ce qui pourrait / devrait être en vigueur durant le séjour.

Mesure	Compléments	Mise en place
Costos d'hysièse		
Gestes d'hygiène		
Lavage des mains régulier pour les enfants et le personnel d'encadrement	Utilisation de savon ou de gel hydroalcoolique	Dans tous les cas
Nettoyage régulier du	Jeux, poignées, etc.	Dans tous les cas

matériel et des infrastructures

Activités		
Annulation des sorties à l'extérieur de Palavas	A l'exception d'une éventuelle privatisation du lieu de sortie et de respect des mesures de protection de la part du personnel du lieu de sortie	Probable
Annulation des sorties dans le village de Palavas		Probable
Adaptation des animations et ateliers	Pas de jeux « critiques » sur le plan de l'hygiène	Probable
Délimitation d'un périmètre sur la plage	Dans l'eau, le périmètre existe de toute façon. Sur la plage, périmètre selon les possibilités	Si possible

Enfants		
Test salivaire avant le départ	Les enfants doivent présenter un test salivaire négatif datant d'au maximum 48h avant le départ	Probable
Passeport vaccinal	Les enfants doivent disposer d'un passeport vaccinal afin de passer la frontière, pour autant que ce document soit obligatoire d'ici-là	Possible
Priorité aux activités extérieures	Les activités à l'intérieur du bâtiment sont limitées, en particulier dans les pièces de petite taille	Probable

Utilisation de gobelets personnels pour les enfants et le personnel d'encadrement		Probable
Encadrement accru dans les couloirs et les chambres	Les monitrices et moniteurs sont présents en tout temps dans les couloirs afin de veiller à éviter les rassemblements inutiles à l'intérieur	Dans tous les cas
Communication et explication des mesures aux enfants	Le personnel d'encadrement explique les mesures prises aux enfants et veille à leur application	Dans tous les cas
Test salivaire en cas de suspicion de Covid-19		Dans tous les cas
Chambres d'isolement ou de quarantaine disponibles	Une chambre d'isolement et plusieurs chambres de quarantaine	Dans tous les cas

Personnel d'encadrement (moniteurs-trices, infirmière, directeur, etc.)		
Test PCR 48 heures avant le départ pour le personnel d'encadrement	Avec quarantaine préventive individuelle entre le test et le départ	Très probable
Vaccination obligatoire pour le personnel d'encadrement	Selon l'évolution de la campagne de vaccination	Si possible
Passeport vaccinal	Le personnel d'encadrement doit disposer d'un passeport vaccinal afin de passer la frontière, pour autant que ce document soit obligatoire d'ici-là	Possible
Port du masque pour le personnel d'encadrement	Dans les espaces intérieurs et si le nombre limite de personnes au m2 ne peut pas être respecté	Selon les situations
Obligation de rester à la Colonie ou sur la plage lors des congés des monitrices et moniteurs		Probable
Diminution du nombre de monitrices et moniteurs par chambre	Les monitrices et moniteurs sont répartis dans les chambres à deux lits	Si possible
Tests salivaires ou PCR sur place pour le personnel d'encadrement	En cas de suspicion de cas de Covid-19	Dans tous les cas

Prise de température régulière du personnel d'encadrement	Fait par l'infirmière, en principe tous les matins	Probable
Prise de température en cas de suspicion de Covid-19	Avec un thermomètre sans contact	Dans tous les cas
Monitrices et moniteurs de secours	Quelques personnes (en principe ancien-ne-s moniteurs-trices) sont prêtes à venir remplacer le personnel en quarantaine dès le lendemain	Si possible

Personnel auxiliaire (cuisinier, service, nettoyage, chauffeur, etc.)		
Test PCR et port du masque pour le chauffeur de bus (aller/retour)		Dans tous les cas
Séparation entre les enfants et le personnel de service	Pas de contact direct avec le personnel de service sur place	Très probable
Port du masque pour le personnel de service sur place		Dans tous les cas

Parents		
Interdiction des visites	Les membres de la famille ne sont pas autorisés à rendre visite à leurs enfants durant la Colonie	Dans tous les cas
Pas d'envoi de paquets	Les familles n'envoient pas de paquets aux enfants	Dans tous les cas
Désinfection du courrier postal	Le courrier postal est désinfecté avant d'être transmis aux enfants. L'envoi d'e-mails est à privilégier	Probable
Mesures de distanciation lors du départ	Lors du départ du bus à Sierre, les parents restent à distance du personnel d'encadrement et tout le monde porte le masque	Dans tous les cas

Cuisine et ménage		
Pas d'accès à la cuisine pour les enfants et le personnel d'encadrement	Les plats sont amenés sur chariot et servis par les monitrices et moniteurs	Dans tous les cas
Pas de mélange des services	Le personnel d'encadrement veille à ce que les enfants ne mélangent pas leurs services	Dans tous les cas

Nettoyage des locaux quotidien	Les chambres sont aérées et nettoyées tous les jours	Dans tous les cas
Nettoyage du linge régulier	Le linge des enfants est lavé une fois par semaine	Si possible

En cas de suspicion de cas de Covid-19 ou si les cas sont avérés, les personnes concernées sont isolées et testées. Les personnes atteintes du Covid-19 sont placées sous la responsabilité de l'infirmière qui prend les mesures nécessaires pour éviter une contamination de l'ensemble de la Colonie.

3) Tests avant le départ

Si la situation sanitaire l'exige, l'idée générale est de pouvoir tester les enfants (test salivaire) avant le départ. La Colonie va tenter de mettre en place un dispositif de tests commun en collaboration avec un laboratoire de la place. Le personnel devrait subir un test PCR dans tous les cas.

Si un enfant a été testé positif au Covid-19 durant les 3 mois qui précèdent le départ et qui peut le prouver par une attestation d'un laboratoire, d'un médecin ou par la décision de mise en isolement du médecin cantonal, il n'a pas besoin de se soumettre au test avant le départ. Néanmoins, si l'enfant développe des symptômes du Covid-19 durant les 10 jours avant le départ, il devra tout de même se faire tester (possibilité de réinfection par un variant).

4) Enfant positif au Covid-19 lors du départ

Si un enfant est positif au Covid-19 lors du départ, il ne pourra malheureusement pas entrer dans le bus. Si un membre de l'entourage proche de l'enfant est positif au Covid-19 ou en quarantaine moins de 10 jours avant le départ, l'enfant ne pourra également pas se rendre en Colonie.

Dans la mesure du possible, un test salivaire destiné aux enfants sera organisé par la Colonie l'après-midi du jeudi 24 juin. La participation de tous les enfants à ce test serait obligatoire (sauf exception justifiée) et les frais seraient pris en charge par la Colonie.

Si, pour l'une de ces raisons, l'enfant ne peut pas participer à la Colonie, la finance d'inscription ne sera pas remboursée. Il convient aux parents de s'assurer individuellement contre ce genre de risques.

5) Rapatriement

On ne peut pas exclure que des enfants doivent, si la situation devient sensible, être rapatriés en Suisse. Si ce cas devait arriver, des solutions particulières seraient mises en place. Les parents peuvent être appelés à venir chercher leur enfant à Palavas.

6) Responsabilité

Le Comité et la direction de la Colonie s'engagent à mettre en place toutes les mesures citées ci-dessus qui permettent d'éviter les contaminations des enfants et du personnel d'encadrement au Covid-19. Malgré toutes ces mesures, le bien-être des enfants doit rester prioritaire durant tout le séjour.

En inscrivant leur enfant à la Colonie, les parents acceptent le fait que potentiellement, malgré toutes les mesures prises, les enfants peuvent contracter sur place et/ou revenir de Palavas en étant porteurs du Covid-19. Ils s'engagent à accepter ce risque et à ne rien entreprendre à

l'encontre de l'Association « Colonie de Vacances du District de Sierre » et du personnel engagé pour gérer la Colonie (directeur, infirmière, monitrices et moniteurs, etc.).

En inscrivant leur enfant à la Colonie, les parents acceptent les mesures et scénarios de ce concept sanitaire. Ils acceptent également le fait que le retrait de l'inscription pour des incertitudes liées au concept sanitaire ne pourra pas donner lieu à un quelconque remboursement.

7) Conclusion

L'Association « Colonie de Vacances du District de Sierre » souhaite ardemment pouvoir organiser le séjour à Palavas en 2021. Néanmoins, si les conditions sanitaires ne permettent pas d'assurer la sécurité de toutes et tous, ou si les restrictions ne permettent plus de financer le séjour, la Colonie 2021 sera annulée.

Le Comité ainsi que le personnel d'encadrement est conscient que cette édition ne sera « pas comme les autres », mais le but premier est de pouvoir offrir des vacances aux enfants, et ceci implique l'acceptation d'une part maitrisée de risque.

Par ma signature, j'accepte les points stipulés dans le présent concept sanitaire.		
Nom et prénom de l'enfant :		
Nom et prénom de la personne signataire :		
Lieu et date :		
Signature :		

Ce document signé doit être renvoyé par courrier postal avec la fiche individuelle de renseignements et les conditions de participation à l'adresse suivante :

Association « Colonie de Vacances du District de Sierre », Rue de l'Ehanoun 6, 3963 Crans-Montana.

Ce document est disponible sur le site internet <u>www.palavas.ch</u>.

Contact:

Association « Colonie de Vacances du District de Sierre »

David Clivaz, directeur

info@palavas.ch

www.palavas.ch